



La MRC des Pays-d'en-Haut

2035

ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE
en matière d'Aménagement du territoire

(Version résumée)

28 août 2024



**MRC des
Pays-d'en-Haut**

lespaysdenhaut.com

LA VISION STRATÉGIQUE



QU'EST-CE QU'UNE VISION STRATÉGIQUE ?

Il s'agit d'une représentation explicite du futur souhaité. Elle s'adresse aux forces vives de la collectivité, elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune pour le territoire.

Cette étape offre l'occasion à la MRC, de faire le point sur la situation existante de son territoire, sous l'angle de différentes facettes du développement et d'élaborer la Vision de ce qu'elle souhaite devenir dans un horizon futur.

Dans le cadre de cet exercice, la MRC a porté sa vision jusqu'à **2035**.



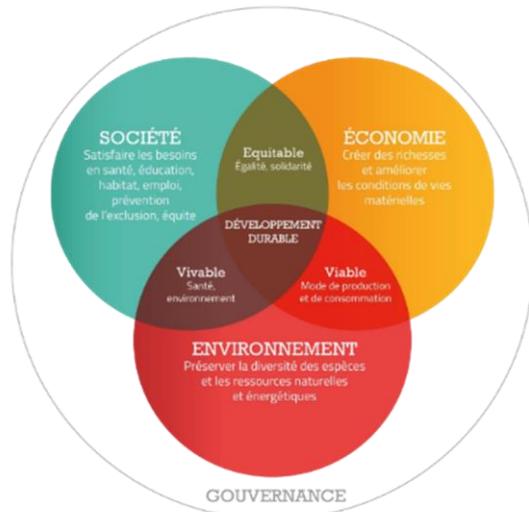
POURQUOI UNE NOUVELLE VISION ?

- Forte croissance de la population occasionnant une pression sur l'aménagement du territoire
- Migration importante de ménages venant de la région du grand Montréal
- Problèmes émergents : pénurie de logements et manque de main-d'œuvre
- Besoin de nouveaux outils d'aménagement pour répondre aux besoins actuels et futurs



ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Focus sur le **développement durable** pour une MRC équitable et responsable.



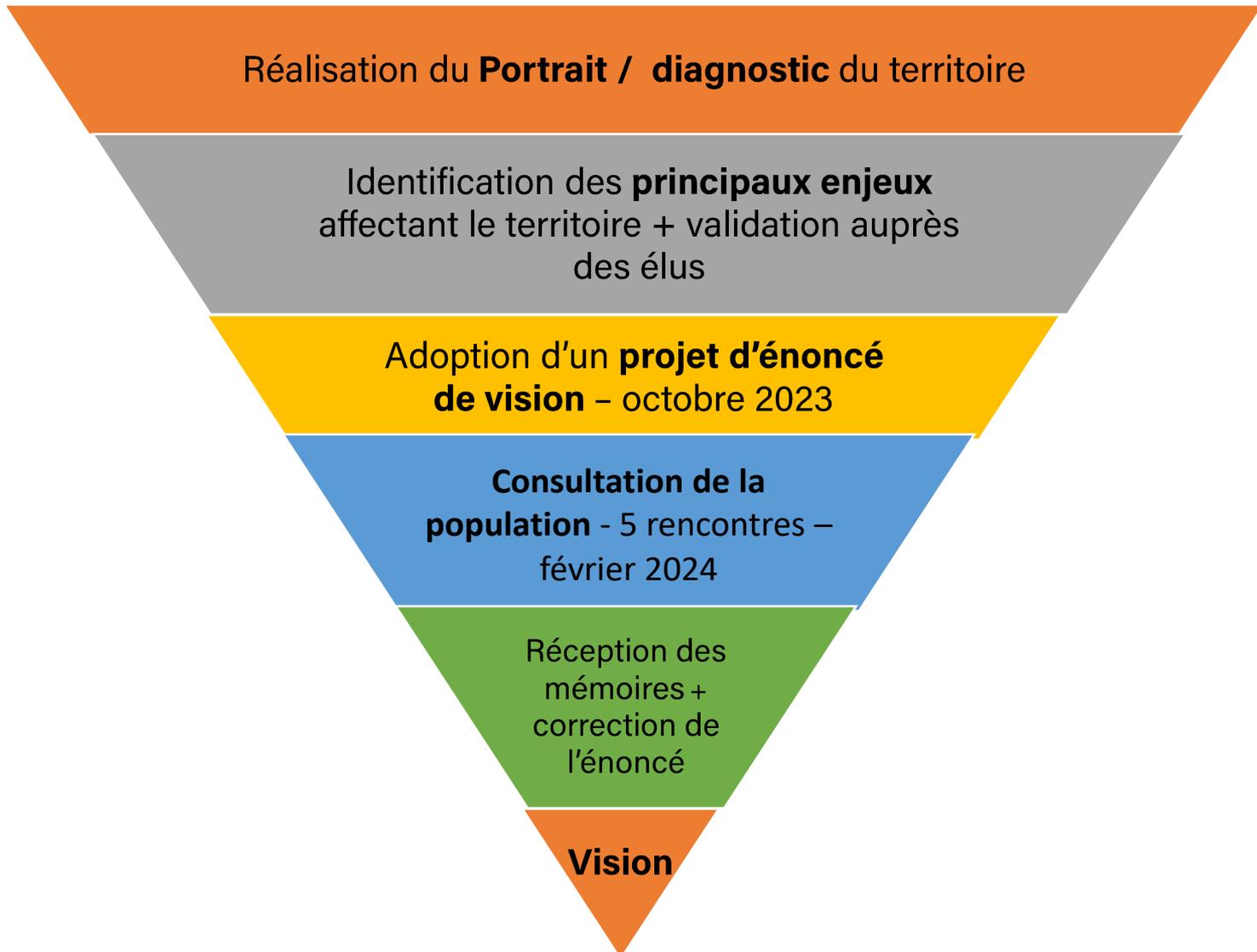
Cette approche permet de viser une planification qui améliore la qualité de vie et de bien-être de la collectivité par le niveau de vie (économique), le mode de vie (social) et le cadre de vie (écologique).

La **vision** guide les interventions et les documents de planification



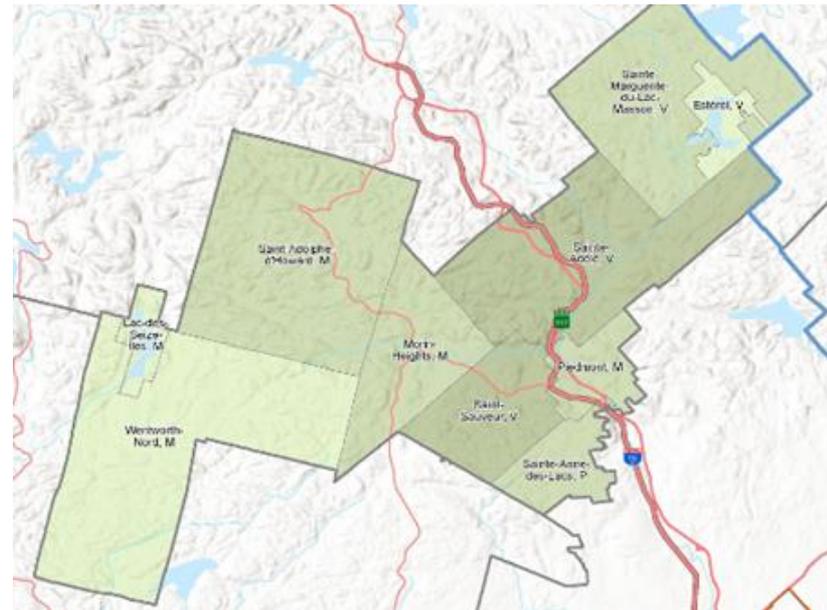
Pour un territoire qui se développe en considération des besoins actuels sans compromettre la satisfaction des générations futures !

ÉLABORATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE



TERRITOIRE EN BREF

- **Localisation** : 60 km au nord de Montréal, région des Laurentides
- **Superficie** : 735 km² (674 km² terrestre, 61 km² eau)
- **Population (2021)** : 46 906 résidents permanents (+12 % depuis 2016) ; 15 540 villégiateurs (25 %)
- **Viellissement** : âge médian de 56 ans ; 64 % des résidents auront plus de 45 ans d'ici 2031



Aménagement du territoire

Enjeux :

- Pénurie de logements – manque de diversité
- Consolidation des terrains et bâtiments existants et des noyaux urbains – freiner étalement urbain
- Résilience des infrastructures publiques face aux besoins futurs et aux changements climatiques
- Achalandage routier / développement d'une offre de transport alternative à la voiture efficace
- Assurer la pérennité du réseau de sentiers récréatifs non-motorisés

Vision 2035 :

- Milieux de vie attrayants, logements diversifiés et suffisants, la consolidation des espaces s'est réalisée et a contribué à dynamiser le tissu urbain existant
- Réseau de mobilité intermodal efficace, infrastructures résilientes et adaptées aux besoins anticipés, la pérennisation des sentiers va bon train

Environnement

Enjeux :

- Préservation des milieux naturels, des boisés et des paysages sur un territoire en forte croissance
- Saine gestion de la ressource en eau et planification des accès à l'eau dans le respect de la capacité de support du milieu
- Augmentation de la superficie d'espace naturel protégé global sur un territoire majoritairement composé de propriétés privées – la cible provinciale étant établie à 30 %
- Planification de corridors de connectivité sur un territoire déjà fortement occupé
- Planification du territoire proactive, permettant de contrer ou de limiter les impacts liés aux changements climatiques

Environnement

Vision 2035 :

- Un équilibre s'est créé entre le développement et la conservation du territoire; la préservation des paysages et des milieux naturels d'intérêt ayant été assurée, elle aura contribué au maintien de la valeur écosystémique et économique du territoire
- La saine gestion de la ressource en eau ayant été prise en charge globalement, le développement est limité à notre capacité d'en maintenir la quantité et la qualité et en respect de la capacité de support du milieu;
- Grâce à la planification de corridors de biodiversité et aux actions liées à la conservation des milieux naturels effectuée, la superficie d'aires protégées du territoire tend vers la cible provinciale
- Le déploiement de modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo a contribué à diminuer l'achalandage sur nos routes et conséquemment, les gaz à effet de serre (GES) produits sur le territoire.

Culture

Enjeux :



- Consolidation d'une offre culturelle régional forte sur le territoire
- Rétention des artistes locaux et de la population consommatrice de culture
- Manque de lieux de création artistique sur le territoire rendant difficile la rétention des artistes et conséquemment la vitalité culturelle du milieu
- Perte de sites historiques due à la pression immobilière

Vision 2035 :

- Le territoire se démarque par une identité culturelle régionale forte au bénéfice de la population et des artistes de la MRC
- L'arrivée de nouveaux lieux de création et de diffusion artistique à statut professionnel sur le territoire aura contribué à la rétention des artistes et à la vitalité culturelle du milieu
- Le patrimoine immobilier et archéologique a une valeur reconnue et valorisée qui contribue à renforcer l'appartenance de la population à son histoire et à son territoire

Économie

Enjeux :

- Tourisme écoresponsable, qui tient compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux du milieu dans lequel il s'insère
- Maintien de l'attrait touristique en l'absence de diversification de l'offre en hébergement
- Viabilité des entreprises affectée par la difficulté à recruter / manque de logement pour loger la main-d'œuvre
- Rétention et attraction des entreprises en l'absence de lieux dédiés propices à leur établissement

Économie

Vision 2035 :

- Le secteur récréotouristique demeure attractif et fortement convoité
- La présence d'activités complémentaires aux installations récréotouristiques et d'une offre d'hébergement diversifiée a permis de bonifier l'économie liée à ce secteur d'activité
- La planification d'espaces dédiés à l'activité commerciale artérielle  a contribué à l'établissement de nouvelles entreprises de même qu'à la rétention et à l'expansion des entreprises existantes
- Une synergie s'est créée entre les différents secteurs d'activités, axée sur la diversité et la complémentarité des entreprises du territoire
- Les travailleurs ont dorénavant l'opportunité d'habiter sur le territoire même de la MRC – ils bénéficient des avantages liés à vivre à proximité de leur emploi tout en contribuant à l'activité économique de celui-ci

Société

Enjeux :

- Déséquilibre démographique, faible mixité sociale – les besoins sont diversifiés et parfois opposés au sein même de la population
- Assurer via l'aménagement du territoire, la santé et la sécurité de la population vieillissante laquelle s'avère plus vulnérable aux événements liés aux changements climatiques
- Attraction et rétention des jeunes ménages et des ménages ayant des besoins particuliers face aux difficultés à se loger
- Aménagement du territoire contribuant à assurer la sécurité alimentaire de sa population et favorisant les saines habitudes de vie.

Vision 2035 :

- L'offre d'aménagements attrayants et diversifiés en matière de loisirs, de logements, et de services aura contribué à la rétention de nos jeunes et de nos personnes âgées
- Des aménagements urbains de qualité sont présents dans chacun des milieux de vie, ils contribuent à assurer la sécurité et la santé de sa population, favorisent les saines habitudes de vie et brisent l'isolement des ménages vulnérables.

VISION GLOBALE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

« En 2035, la MRC des Pays-d'en-Haut demeure attractive, car elle a su maintenir son identité propre, laquelle se reflète par la préservation de ses paysages, de ses milieux naturels, par une saine gestion de sa ressource en eau et par le maintien de ses infrastructures récréotouristiques. Elle se distingue par une approche de gouvernance ouverte, intègre et respectueuse, laquelle contribue à la grande solidarité municipale qui prévaut, les particularités propres à chacune des municipalités ayant été considérées. La MRC se démarque par la qualité de vie offerte à sa population. La création de milieux de vie complets contribue à la rétention et à l'attraction des jeunes ménages et permet aux personnes plus vulnérables de s'y loger. La population bénéficie des avantages liés à vivre à proximité des pôles d'emploi et de services. Le secteur économique s'est consolidé et diversifié, les entreprises du territoire s'illustrent par leur capacité à innover et à s'adapter aux changements climatiques. Le territoire se distingue par une identité culturelle régionale forte, au bénéfice de la population et des artistes. Le patrimoine, tant immobilier qu'archéologique, est reconnu et mis en valeur, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance de la population à son histoire et à son territoire. »

CONCLUSION

L'adoption de cet **énoncé de vision stratégique** a permis de mettre en lumière les atouts et les défis de notre milieu et à identifier les enjeux prioritaires qui guideront les actions à prendre pour les années à venir.

Il servira notamment d'assise aux travaux relatifs à la révision du **schéma d'aménagement et de développement du territoire**, permettant ainsi de cibler les actions nécessaires à la concrétisation de cette vision.